

# Réunion du Conseil Municipal

## Le Lundi 12 Février à 18 h

### COMPTE RENDU

**Présents** : Messieurs BAUDOUX, DAIL, DELBAUVE, DEMATTE, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURIEUX, DURSENT (présent des délibérations n°119 à 127), JACQUINET, LAGRENE, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, PIETTON Loïc, VOLKAERT, WAGER (présent des délibérations n°119 à 124), WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, LASNE, N'DIAYE, PERRE, ROHRMANN, TOURNAY et WEIDICH.

**Ont donné procuration** : Mesdames DENYS, DUVAL, LEFEBVRE et LEROY.

**Etait excusé** : Monsieur MOREELS.

Avant de procéder à l'appel, Monsieur le Maire annonce la démission de Françoise Hazard pour raisons personnelles et la nomination d'office du suivant sur la liste d'Arnaud Jacquinet à savoir Roger Watremez.

- L'appel terminé, Monsieur le Maire referme momentanément la séance afin de laisser la parole à David Deloeil, représentant du dépôt Fret d'Aulnoye-Aymeries, menacé de fermeture dès Décembre 2015. David Deloeil intervenait au nom des 24 agents SNCF, de la personne attachée au nettoyage des locaux et d'un agent en sous-traitance attaché au transport des personnes. Sans oublier les agents travaillant au foyer SNCF (rue Ferrer) qui fermera également ses portes cette année. *« Cette fermeture du foyer fait suite aux autres fermetures que nous subissons »,* a-t-il expliqué, *« Tout a commencé en 2006 avec la séparation des branches voyageurs et Fret voulue par l'Union Européenne en vertu de l'ouverture à la concurrence... »*. Depuis, Aulnoye-Aymeries a perdu une bonne partie de son activité au profit de Somain, Lille, Grande-Synthe et Thionville. Le 12 Décembre 2010, le triage fermait et 70 emplois directs étaient supprimés. Le 30 décembre 2010, le dépôt Engins Moteurs fermait également avec 12 autres emplois supplémentaires à la clé. La suite est connue : dès décembre 2015, les derniers agents Fret sont censés quitter la commune.

Après avoir écouté David Deloeil, les différents groupes se sont entendus afin qu'une motion de soutien soit rédigée. A suivre...

- Ce sujet clos, Caroll Weidich, adjointe à l'enseignement, a pris la parole afin d'exposer aux élus une motion contre la suppression de l'accompagnement éducatif résultant de la baisse de la dotation globale horaires des activités culturelles et sportives. La voici :

« Les élus de la commune d'Aulnoye-Aymeries, les parents d'élèves, les professeurs du collège Félix Del Marle, dénoncent la suppression de l'accompagnement éducatif, la baisse de la dotation globale horaire permettant les activités culturelles, sportives et éducatives

Alors même que nous avons respecté et mis en place les rythmes scolaires en maternelle et primaire depuis la rentrée 2014, que la loi de la refondation de l'école prévoit de renforcer les liens Ecole- Collège pour éviter une rupture trop brutale pour les élèves et de développer des projets éducatifs au sein des établissements scolaires, que le collège Félix Del Marle est reconnu sur le territoire pour la qualité des

actions menées, nous apprenons en janvier 2015 que les actions engagées depuis septembre 2014 sont fortement menacées.

**Cela signifie pour les quelques 760 élèves du collège, une disparition de nombreuses activités et notamment :**

- L'accompagnement éducatif des 6èmes
- L'option archéologie
- La poésie sonore
- Les ateliers en lien avec le développement durable et l'industrie
- Les préparations aux brevets des collèges et notamment les oraux blancs
- Divers ateliers culturels...

**Et une réduction des heures pour les sections sportives, les ateliers Réussite en faveur des 4èmes, les ateliers culture pour les 5èmes...**

S'agissent à ses difficultés l'arrêt de l'école ouverte et l'atelier de la réussite pour les élèves décrocheurs, compte tenu du fait que nous subissons la perte des financements affectés dans le cadre de la Politique de la Ville.

Outre leurs qualités pédagogiques, ces ateliers permettaient des temps d'échanges forts entre les élèves mais aussi avec leurs professeurs et permettait que s'exerce une mixité sociale au sein de l'établissement.

Ces mesures sont incompréhensibles et vont fragiliser les élèves les plus en difficultés et sont un frein supplémentaire pour l'épanouissement des citoyens de demain.

En conséquence, nous réclamons que le rectorat maintienne les moyens nécessaires au collège Félix Del Marle pour continuer les actions et ateliers en faveur des élèves ».

La motion a été approuvée à l'unanimité.

- Puis Monsieur le Maire a repris la parole afin d'expliquer qu'il avait rencontré la direction des TER concernant les problèmes soulevés par les travaux effectués de jour sur la Ligne Jeumont - Valenciennes. Les usagers perdent près d'1 heure par trajet pour relier en bus Valenciennes... Il a annoncé que Daniel Percheron et le Conseil Régional étaient également actifs sur ce sujet. Tous attendent désormais des propositions concrètes de l'entreprise afin de réduire les nuisances engendrées. Point positif de ce dossier : 100 Millions d'euros seront, à terme, investis sur la ligne.

Enfin, deux dernières annonces avant l'ouverture du Conseil Municipal :

- Le très beau parcours de Daniel Vannet, premier apprenant de Mots et Merveilles, qui s'est vu décerner le prix du meilleur acteur de court-métrage au festival de Clermont-Ferrand.

- Autre très beau parcours : celui des jeunes U19 de l'ASA Football qui affronteront Ajaccio le 1<sup>er</sup> Mars à domicile pour les 16<sup>ème</sup> de finale de la coupe Gambardella.

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### **1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – VILLE**

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 abstentions

### **2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - « BATIMENTS FLORENTINE ET CENTRE VILLE »**

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 abstentions

### **3) AUTORISATION DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT**

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 abstentions

**4) DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS 2015 NECESSAIRES AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET 2015**

Le Conseil Municipal est appelé à donner délégation à Monsieur le Maire pour recourir aux opérations de financement nécessaires durant l'exercice 2015. La crise financière de 2008 a révélé la prise de risques financiers dans certains contrats souscrits par des Collectivités Territoriales. Aussi, l'ensemble des acteurs, à savoir les Banques, les Collectivités Territoriales et l'Etat ont décidé de modifier leur comportement en signant une charte de bonne conduite à fin 2009 ratifiée par la circulaire du 25 juin 2010. En application de ce nouveau dispositif réglementaire, la délégation de compétences au Maire par le Conseil Municipal concerne à la fois la souscription de nouveaux emprunts et le recours aux instruments de couverture contre le risque de taux et doit être renouvelée chaque année.

En vertu de l'article L 2122.22 modifié par Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 abstentions

**5) DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR SOUSCRIPTION LIGNE DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2015 D'UN MONTANT AUTORISE A HAUTEUR DE 1 MILLION D'EUROS**

En vertu de l'article L 2122.22 modifié par la loi n°2000.1208 du 13 décembre 2000, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à réaliser les contrats de ligne de trésorerie 2015 sur la base d'un montant maximum autorisé de un million d'euros. (Pour information : Le contrat d'ouverture de crédit actuel se termine en avril 2015).

Vote : Majorité – 2 abstentions.

**6) MARCHE DE SERVICES « CONTRAT D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX »**

Le marché relatif au contrat d'exploitation des équipements thermiques des bâtiments communaux arrive à échéance le 29 juillet 2015.

Il convient donc de relancer un avis d'appel public à concurrence.

Le Bureau Municipal du 15 Janvier 2015 ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à relancer l'avis d'appel public à concurrence.

Vote : Unanimité

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**7) FRAIS DE DEPLACEMENT POUR UNE FORMATION SUR LE LOGICIEL DE GESTION DE CARRIERES –SOCIETE CIRIL A PARIS**

Dans le cadre de l'intégration des missions supplémentaires par la responsable du service Ressources Humaines, l'intéressée a suivi une formation indispensable sur le logiciel de gestion de carrières, dispensée par la société CIRIL située à Paris, du 10 au 12 décembre 2014.

Considérant l'intérêt de cette formation pour la collectivité, les frais de déplacement, hébergement et restauration représentent 351, 10 € comme suit :

Hôtel 2 jours	210, 00 €
Transport SNCF	94, 00 €
Repas le soir 10/12/2014	24, 90 €
Repas soir 11/12/2014	22, 10 €

Le Bureau Municipal du 15 Janvier 2015 ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser le remboursement des frais énoncés.

Vote : Unanimité

### **8) APPLICATION DES TAUX EN VIGUEUR CONCERNANT LES REGLEMENTS DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES PERSONNELS (PAR ORDRE DE MISSION)**

La collectivité applique les taux en vigueur des arrêtés concernés depuis leurs sorties au JO ; arrêtés fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels (par ordre de mission).

Cette application doit faire l'objet d'une délibération.

Celle-ci afin de préciser l'usage par la collectivité, des taux en vigueur tel que stipulé à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, modifié par arrêté du 26 aout 2008, art.1, JO du 30 aout 2008.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette régularisation administrative.**

Vote : Unanimité

Michel Wager quitte la réunion et donne procuration à Michel Dewaele.

### **9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Au 1<sup>er</sup> mars 2015

**Suppression :**

- 1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>nd</sup> classe

**Création :**

- 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>nd</sup> classe

La demande d'intégration au grade d'adjoint administratif concernant cet agent a reçu l'avis favorable de la CAP du Centre de gestion du 29 décembre 2014. Une réponse écrite nous a été transmise début janvier 2015. Il s'agit d'un simple changement de filière sans conséquence financière.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser ce changement de filière.**

Vote : Unanimité

### **10) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD (CDG59)**

Dans le domaine de la prévention, les employeurs publics sont confrontés à la double obligation d'agir au niveau collectif en mettant en œuvre des moyens appropriés, et prendre en compte l'individu en favorisant notamment les mesures de maintien dans l'emploi.

Cette convention permet l'accès à l'ensemble des prestations suivantes :

- Intervention du médecin de prévention
- Accompagnement du préventeur dans le suivi des plans d'action découlant de l'évaluation des risques professionnels
- Actions d'accompagnement individuel dans les domaines du maintien dans l'emploi, de l'ergonomie ou encore de l'accompagnement individuel psychologique
- Accompagnement social
- Etudes de suivi post exposition à l'amiante.

Ces prestations sont incluses dans le cout de la visite médicale qui est maintenu à 52 euros. Le coût estimé pour la collectivité est de 10 244 €pour 2 ans ; coût établi selon le nombre d'agents.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser le renouvellement de la Convention de Médecine préventive avec le Centre de gestion du Nord.**

Vote : Unanimité

### **11) INDEMNITES DU GEOMETRE**

Le géomètre assure une mission de contrôle et d'évaluation des bases imposables au titre de la fiscalité locale. Il participe également à la commission des impôts directs. Cette mission l'amène à effectuer un travail à la fois de repérage sur le terrain mais aussi d'assistance technique et de conseil. Pour cette mission, une indemnité est allouée. Il est proposé de porter celle-ci à 2 000 € par an.

**Le Bureau Municipal du 15 Janvier 2015 ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à valider l'indemnité proposée.**

Vote : Unanimité

Sébastien Dursent quitte la réunion et donne procuration à Cédric Dematte.

## **12) PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS D'OBSEQUES D'UNE PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES**

Un habitant de la commune, veuf, domicilié 37, résidence Paul Eluard, allée des Cerisiers est décédé à son domicile le 8 janvier 2015 à l'âge de 70 ans. C'est l'infirmière chargée des soins qui a constaté le décès, a appelé de médecin ainsi que les services de Police. Ces derniers ont demandé à ce qu'un représentant de la commune se rende au domicile pour prendre en charge les obsèques comme le prévoit la loi.

L'intéressé était fils unique, n'avait pas d'enfant. Il percevait une retraite de la CARSAT. était suivi par le CCAS, et avait fait une demande d'APA. PROMOCIL a saisi le Procureur du décès de son locataire.

Le défunt possède un compte en banque auprès de la Caisse d'Epargne de Maubeuge qui a été informée, ainsi que de nombreux organismes (impôts, sécurité sociale, caisse de retraite, mutuelle, gaz et électricité, eau, orange, conseil général, AMF-APA,...).

Un courrier a part ailleurs été adressé à la Caisse d'Epargne afin de savoir si les comptes du défunt permettent un remboursement de la facture France Obsèques qui s'élève à la somme de 1 058,00 €

Le service propose la prise en charge par la commune de la facture France Obsèques.

Le service succession de la Caisse d'Epargne demande à ce que les éléments suivants lui soient adressés afin de **rembourser la commune à hauteur des comptes du défunt**, à savoir : acte de décès (déjà produit), facture acquittée et une demande de règlement au Trésor Public accompagnée d'un RIB.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser la prise en charge des frais d'obsèques de cette personne – soit 1 058 €- dans l'attente d'une réponse du service succession de la caisse d'Epargne.**

Vote : Unanimité

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **13) VENTE DU FOURGON MERCEDES 7465ZM59**

Le véhicule immatriculé 7465ZM59 du service Fêtes et Cérémonies est hors d'usage, une personne est intéressée pour le racheter en l'état pour un montant de 1 000 €

**Le Bureau Municipal du 15 Janvier 2015 ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la vente dudit fourgon.**

Vote : Unanimité

## **URBANISME**

### **14) 207 RUE DE L'HOTEL DE VILLE – CESSION A L'€SYMBOLIQUE**

Délibération validant l'acquisition à l'€symbolique des parcelles AO 1118 et AO 1119 d'une contenance respective de 4691 m<sup>2</sup> et 29 m<sup>2</sup> sises 207 Rue de l'Hôtel de Ville suivant délibération du Conseil Régional n°20142150 du 13/10/2014 acceptant le principe de cette cession à l'€symbolique à la Ville d'Aulnoye-Aymeries, après désaffectation des terrains nus, libérés des bâtiments de l'annexe Paul Bert du lycée Pierre et Marie Curie aujourd'hui démolis.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession à l'€symbolique.**

Vote : Unanimité

Un courrier de remerciement sera adressé au Président du Conseil Régional.

## **SPORTS**

## **15) CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE SPORTS POUR LE COLLEGE JEANNE D'ARC**

En cette année scolaire 2014 - 2015, le Conseil Général du Nord prend en charge financièrement l'utilisation des salles de sport par le collège public Félix Del marle ; ce à hauteur de 14 € de l'heure.

Par analogie aux dispositions prises en 2013 - 2014, la ville propose de conventionner dans les mêmes conditions à savoir au taux horaire identique à celui fixé par le Conseil Général, soit 14 € heure pour l'année scolaire en cours avec le collège Jeanne d'Arc pour la totalité des créneaux horaires utilisés par les collégiens scolarisés dans cet établissement.

**Le Conseil Municipal est invité à valider ce principe de convention Ville - Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2014 - 2015.**

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 h 10